

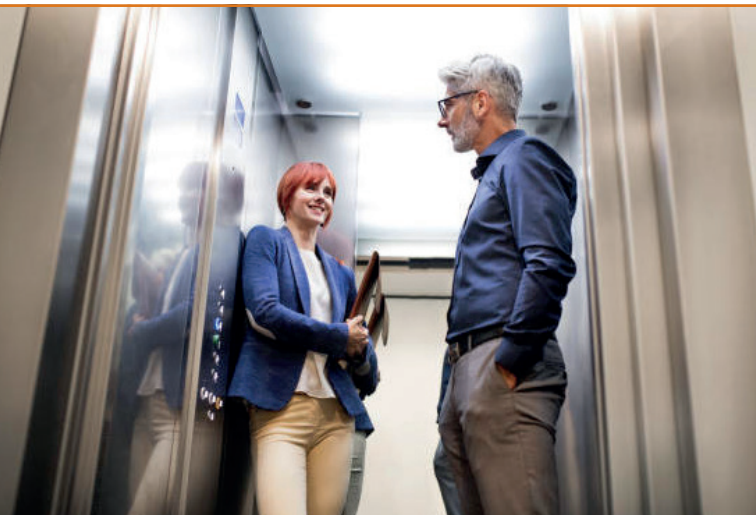


Les règles simples
pour un usage serein



groupe Arcade-vyv

L'ASCENSEUR EN TOUTE SÉCURITÉ



groupe Arcade-vyv

CONCEPTEURS, ANIMATEURS
de cadres de vie et de santé

AVANT D'ENTRER, PENSEZ SÉCURITÉ

Un ascenseur est conçu pour transporter en toute sécurité, à condition de respecter quelques règles simples : ne dépassez jamais la capacité indiquée, attendez que la cabine soit complètement arrêtée avant d'entrer ou de sortir, et ne bloquez pas les portes. Ces gestes garantissent la sécurité de tous.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Plus de 650 000 ascenseurs sont en service et 14 millions de personnes l'utilisent chaque jour en France. Plus de la moitié de nos ascenseurs ont plus de 30 ans.
- Chaque jour en France, 100 millions de trajets sont réalisés : l'ascenseur est le premier moyen de transport du pays, devant la voiture, et 99,9 % se déroulent sans incident.
- Depuis 2010, la moitié des installations ont été modernisées pour offrir plus de confort et de fiabilité.
- Un ascenseur standard transporte de 4 à 8 personnes (320 à 630 kg).
- Les plus grands ascenseurs au monde peuvent accueillir plus de 40 personnes en une seule fois (dans des hôtels ou gratte-ciels).
- Les ascenseurs classiques desservent jusqu'à 30 mètres (environ 10 étages) selon les normes habituelles.
- Dans les gratte-ciels, les ascenseurs records atteignent plus de 600 mètres (ex. Burj Khalifa à Dubaï : 828 m, avec des ascenseurs ultra-rapides).
- Ascenseurs classiques : 0,6 à 2,5 m/s (≈ 9 km/h).
- Ascenseurs grande hauteur : jusqu'à 10 m/s (≈ 36 km/h).
- Record mondial : 20 m/s (≈ 72 km/h) pour les ascenseurs ultra-rapides des tours futuristes.
- Un ascenseur moderne consomme 70 % d'énergie en moins qu'un modèle ancien.

LES BONNES PRATIQUES

Bien utiliser un ascenseur, c'est garantir la sécurité et le confort de tous. Quelques gestes simples suffisent pour éviter les incidents et prolonger la durée de vie de l'installation. Adoptez ces réflexes au quotidien pour voyager en toute sérénité !

- 👉 N'entrez pas dans l'ascenseur avant d'avoir vérifié la présence de la cabine à votre étage.
- 👉 Ne fumez pas dans l'ascenseur.
- 👉 Ne jetez pas de débris ou d'objets dans la cabine ou dans la gaine de l'ascenseur.
- 👉 Accompagnez toujours les enfants ou les personnes fragiles. Gardez-les à distance de la porte et des boutons pour qu'ils évitent d'y toucher et faire une mauvaise manipulation.
- 👉 Ne surchargez pas l'ascenseur.
- 👉 N'urinez pas dans l'ascenseur. Au-delà du problème d'hygiène, cela peut causer une détérioration importante et une immobilisation longue et coûteuse de l'appareil.
- 👉 N'utilisez pas les boutons ALARME et ARRÊT si cela n'est pas justifié.
- 👉 Ne brusquez pas l'appareil. Ne donnez pas de coups de pieds dans la porte.
- 👉 Répartissez vos objets de gros volume sur la totalité de l'espace disponible dans la cabine (lors d'un déménagement par exemple).
- 👉 Tenez votre animal de compagnie en laisse.
- 👉 Ne gênez pas la fermeture des portes.
- 👉 N'essayez pas d'ouvrir les portes avant l'arrêt complet de la cabine.
- 👉 Ne tentez jamais de forcer les portes : cela peut endommager le mécanisme et créer un danger. Si vous constatez une anomalie, informez l'agent de proximité sans attendre.





QUI CONTACTER EN CAS DE BESOIN ?

Pour toute question ou signalement, contactez l'agent de proximité ou la société de maintenance dont le numéro figure dans la cabine.

QUE FAIRE EN CAS DE PANNE ?

Restez calme. Utilisez le bouton d'alarme ou l'interphone pour alerter l'ascensoriste. Ne tentez jamais de sortir par vos propres moyens : cela peut être très dangereux voire provoquer un accident.

Attendez l'intervention d'un technicien qualifié, qui vous libérera en toute sécurité. Ce dernier doit intervenir dans un délai de 45 minutes. Ne cédez pas à la panique en appuyant sur tous les boutons. Inutile de vous angoisser, vous n'allez pas manquer d'air. L'ascenseur est doté d'une ventilation naturelle.

LES RISQUES EN CAS DE DÉGRADATION VOLONTAIRE

Détériorer ou dégrader volontairement un ascenseur n'est pas un acte anodin : il met en danger la sécurité des usagers et peut entraîner des conséquences graves. Un ascenseur endommagé peut provoquer des blocages, des chutes ou des accidents, exposant directement les personnes à des risques corporels. Au-delà du danger physique, ces actes perturbent la vie quotidienne des habitants et génèrent des coûts importants pour FSM et pour les locataires-usagers.

Sur le plan légal, **la dégradation volontaire d'un bien collectif, comme un ascenseur, est un délit puni par le Code pénal.** Les sanctions sont sévères :

- Jusqu'à **2 ans d'emprisonnement** et **30 000 € d'amende** pour une **dégradation simple**.
- Jusqu'à **5 ans d'emprisonnement** et **75 000 € d'amende** si l'acte est commis en réunion ou s'il **présente un danger pour les personnes**.
- En cas de **circonstances aggravantes** (mise en danger, incendie, explosion), la peine peut atteindre **7 ans d'emprisonnement** et **100 000 € d'amende**.

Ces sanctions s'appliquent même en cas de tentative. En plus des peines pénales, l'auteur devra indemniser le bailleur pour les frais de réparation, qui peuvent être très élevés.

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASCENSEUR

Une liaison téléphonique est intégrée à chaque cabine pour permettre une prise en charge rapide des appels d'urgence.

FSM met tout en œuvre pour assurer un fonctionnement pérenne de votre ascenseur.

- Un contrat d'entretien est passé avec l'ascensoriste pour intervenir en cas de panne et assurer l'entretien, la maintenance et le bon fonctionnement de l'appareil.
- Une visite de maintenance est programmée dans un délai maximal de 6 semaines pour chaque ascenseur.
- Dans le cadre du contrôle des équipements de sécurité, l'agent de proximité FSM vérifie aussi régulièrement le fonctionnement de l'ascenseur : présence des consignes de sécurité, état des portes, fonctionnement des cellules de détection de personne, bruits de la cabine, état des boutons de commande et de la propreté de la cabine, numéro d'appel en cas d'urgence.

LES RÈGLES FONDAMENTALES

L'ascenseur est sûr, mais il ne doit jamais être utilisé en cas d'incendie. Si vous remarquez un bruit inhabituel ou une secousse, signalez-le immédiatement.

Ces précautions permettent d'éviter les risques et d'assurer une maintenance efficace.





- **Agence de Fontainebleau**
24, rue de Grande-Bretagne
Village de la Faisanderie
77300 FONTAINEBLEAU
☎ : 01 78 49 40 00
✉ : accueil.fontainebleau@fsm.eu
- **Agence Val de Seine & Sénart**
14^{bis}, avenue Thiers
77000 MELUN
☎ : 01 64 14 43 47
✉ : accueil.valdeseine@fsm.eu
- **Antenne de Bussy-Saint-Georges**
12, rue Jean Monnet
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
☎ : 01 78 49 62 45
✉ : accueil.bussy@fsm.eu
- **Antenne de Provins**
28, rue du Val
77160 PROVINS
☎ : 01 72 84 00 24
✉ : accueil.provins@fsm.eu



WWW.FSM.EU

